

BARÈME MAXIMUM DES HONORAIRES DE TRANSACTION SUR VENTE D'IMMEUBLES

Locaux à usage d'habitation et les annexes et terrains à bâtir

De 1.00 à 50 990.00 €	3500.00 € TTC forfaitaire
De 51 000.00 à 149 900.00 €	6.50 %
De 150 000.00 à 199 999.00 €	5.99 %
De 200 000.00 à 500 000.00 €	5.50 %
+ de 500 000.00 €	5.00 %

Les honoraires à la charge du vendeur* sont calculés sur le prix de vente Taxe à la valeur ajoutée incluse (TTC) au Taux légal en vigueur de 20.00 %

***sauf cas particuliers (nous consulter)**